

// KIT D'INTERPELLATION ET DE SENSIBILISATION DES ELUS ET DECIDEURS //



Le collectif *Le Français pour tous* propose aux associations qui partagent ses valeurs et ses objectifs décrits dans son manifeste de participer à **des actions de mobilisation nationale et locale**. A cet effet nous vous proposons un **Kit de mobilisation** (autre document) et un **Kit d'interpellation et de sensibilisation des élus et décideurs**.

L'objectif de ce kit est de vous permettre d'avoir des **clés d'organisation et de compréhension afin de rencontrer, de prendre contact avec les élus** de votre territoire dans l'objectif de porter à leur connaissance les revendications du *français pour tous* ainsi que des clarifications ou informations sur les types de coordinations pouvant exister sur un territoire.

Les relations et l'écoute des élus et décideurs diffèrent selon le contexte historique et politique d'un territoire. Les fiches proposées dans le kit, en particulier « l'argumentaire », sont à utiliser selon vos besoins et objectifs, elles vous permettent de mettre en avant un constat et des perspectives argumentés, pour dépasser le seul stade des revendications et arriver collectivement (acteurs associatifs et élus) à des propositions d'actions.

[FICHE 1 : INTERPELLER LES ELUS LOCAUX ET FAIRE DU PLAIDOYER] P.2

- ✓ **Sur la forme : conseils pour organiser une visite des élus dans vos structures**
- ✓ **Sur le fond : conseils pour préparer votre discours lors d'une rencontre avec un élu (député ou maire) dans vos structures**

[FICHE 2 : MOBILISATIONS COLLECTIVES ET COORDINATIONS LOCALES – ARGUMENTAIRE EXPLICATIF P.6

- ✓ **Les objectifs**
- ✓ **Les différents types de mobilisations collectives**

[FICHE 3 : PROPOSITION D'UN ARGUMENTAIRE SUR LES CONSTATS ET REVENDICATIONS DU COLLECTIF] P.9

- ✓ **Diversité des besoins des étranger-apprenants et parcours chaotiques d'apprentissage**
- ✓ **Complexité du paysage de la formation-accompagnement linguistique**
- ✓ **Manque récurrent et flagrant de solutions d'accompagnement-formation**
- ✓ **Revendications et solutions**

[FICHE 1 : INTERPELLER LES ELUS LOCAUX ET FAIRE DU PLAIDOYER]

1 -Sur la forme : conseils pour organiser une visite des élus dans vos structures

Préparation

Préparer cette invitation dans la mesure de possible avec vos partenaires et acteurs de terrain les plus proches.

Autour de la rencontre avec des apprenants : Attention aux faux espoirs !

- Si possible, bien préparer avec les apprenants qui participeront. Que les personnes soient bien au fait de la dimension collective de la démarche. La rencontre n'a pas pour but d'avoir un effet sur les situations personnelles de ceux qui témoigneront. Il ne faut pas que les personnes qui témoignent forment de faux espoirs quant à leur situation personnelle.
- Chaque association compose le groupe d'apprenants qui témoigne (échantillon de situations, une personne bien connue d'une équipe, un groupe d'apprenants, etc.) et prépare la rencontre avec ces personnes.

Invitation

- Envoyer une lettre d'invitation (voir modèle ci joint) accompagnée de la lettre ouverte signée par le collectif Le Français pour tous. Cette lettre peut être signée par vos structures prêtes à s'engager dans cette démarche localement.

- Prendre contact avec l'attaché parlementaire (à sa permanence). Demander un rendez-vous par email ou par téléphone. Les mails des députés ont tous le même format : le prénom suivi d'un point puis du nom de famille complet. Exemple : Serge Gautier, son adresse mail est serge.gautier@assemblee-nationale.fr

Retrouvez toutes les adresses emails des députés, leur numéro de téléphone (à l'Assemblée nationale) ou leurs contacts sur les réseaux sociaux sur les annuaires partagés de VoxPublic : <https://www.voxpublic.org/-Annuaire-partages-.html>.

- Annoncer et proposer au député ou au maire de « participer à une rencontre avec des apprenants » et puis s'ajuster à la disposition du ou des élus.

Quelles relances ? En cas d'indisponibilité – refus du parlementaire, on peut proposer de se déplacer avec au moins une personne migrante. En cas de réponse du parlementaire sur le fond, insister pour qu'il vienne.

Quels élus interpeller ? En priorité faire venir les élus (députés, maires) qui ne sont pas forcément acquis à notre plaidoyer ou qui ne connaissent pas bien les politiques linguistiques (République En Marche, MODEM, Les Républicains...).

Modalités de la rencontre

- La rencontre doit se faire avec au moins un responsable de vos structures (président, salarié...), des bénévoles et si possible avec au moins une personne concernée.
- Dans un lieu d'accueil ou d'apprentissage du Français en priorité

Points de vigilance

- Ne-pas se laisser envahir par la vision de l' élu. Il est là pour écouter et dialoguer.
- Rencontre et dialogue courtois et respectueux,
- Sans presse ni mise en scène. Il s'agit d'une rencontre, d'une écoute, pas d'un « show » médiatique,

Suivi/Reporting :

Merci de tenir informé de vos rencontres la coordination du Collectif Le Français pour tous

Contact : le collectif Le français pour tous - contact@lefrancaispourtous.fr

2 - Sur le fond : conseils pour préparer votre discours lors d'une rencontre avec un élu (député ou maire) dans vos structures

Avant le RDV : bien se préparer

Vous allez rencontrer un député ou un maire dans le cadre la mobilisation nationale du collectif Le Français pour tous. Sur le fond : évoquez les questions concrètes que vous rencontrez !

Vous aurez en main le manifeste du Français pour tous ainsi que la fiche plaidoyer du Collectif et l'invitation pour votre mobilisation.

- Peut-être aurez-vous aussi écrit une fiche ou un document concernant des difficultés locales ou régionales sur lesquelles vous souhaitez mettre l'accent : des problèmes de mobilité/transports des apprenants, d'accès à une formation linguistique de proximité, baisse des subventions dans le cadre du BOP 104, un recueil de paroles ou de témoignages de vos apprenants...
- Le cas échéant, préparer avec les apprenants qui participeront à la rencontre leur discours, leurs témoignages et décider qui parlera en premier...
- Bien vous informer sur ceux qui seront nos interlocuteurs présents et si possible chercher des informations à leur sujet (parcours politique, actualité locale, sensibilités,...).
- S'efforcer de rester, pour l'essentiel, sur une information ou un questionnement en lien direct avec leurs prérogatives (un maire ne fait pas de travail législatif)
- Trouver un point d'accroche à la rencontre (une actualité locale ou nationale, un projet de votre structure ou de la collectivité, un évènement local).
- Maîtriser son discours (l'élu n'est pas forcément spécialiste du sujet : apporter les informations et les constats nécessaires qui éclaireront les analyses et les propositions, cibler des thèmes, connaître au préalable votre temps de parole...).
- Anticiper certaines réponses.

Focus : Que demander à un député ? Que peut-il faire ?

Quelles sont les marges d'action d'un député ? Un député (ou un sénateur) est d'abord un élu de la Nation. Son influence s'exerce auprès du gouvernement et au sein de l'Assemblée de plusieurs manières.

Un pouvoir d'interpellation

Il a pour cela plusieurs outils à sa disposition :

- Poser une question au gouvernement : elles sont retransmises à la télévision
- Poser une question écrite au gouvernement, qui sera publiée au Journal Officiel et exigera une réponse.
- Interroger ou faire part de sa position à un ministre lors d'une audition en Commission ou d'un débat en séance publique.

Un pouvoir d'impulsion et d'influence

Presque tous les députés sont membres d'un groupe parlementaire, au sein duquel ils peuvent se faire entendre pour qu'un sujet fasse l'objet d'une démarche collective, qu'une mission d'information /d'enquête ou une commission spéciale de l'Assemblée nationale soient créées. Quand ils font partie de la majorité parlementaire, ils ont un accès relativement facile au gouvernement.

Chaque député est membre d'une commission parlementaire permanente. Il participe ainsi à l'examen des textes législatifs, peut demander que la commission procède à des auditions, crée une mission d'information temporaire de la commission sur un sujet...

Il peut se rendre sur le terrain partout, y compris les prisons, les centres de rétention...

Un pouvoir législatif

- Il participe à l'examen en commission et en séance publique des projets de loi du gouvernement ou des propositions de loi émanant des députés. Il peut être nommé rapporteur d'un texte ce qui lui donne des pouvoirs supplémentaires, il rédige alors un rapport officiel. Il peut donc déposer des amendements, voter ou refuser des amendements. Il peut dialoguer avec les cabinets ministériels pour se faire entendre ainsi qu'avec l'administration.
- Il vote chaque année le budget de la France, lors de la loi de Finances (chaque automne). C'est dans cette loi que sont fixées les montants de dépenses autorisées des administratives et collectivités locales, notamment le BOP 104.
- Il assure comme tous ses collègues un suivi des textes votés, de leur bonne mise en application, de la publication des décrets et circulaires nécessaires...
- Il peut aussi rédiger et déposer seul ou avec d'autres députés une proposition de loi. Elle ne sera peut-être pas examinée mais c'est un signal envoyé. Elle pourra aussi être transformée plus tard en amendement.

Un député est aussi un élu d'une circonscription

Il a un pouvoir d'influence auprès des autorités de son département et de sa circonscription : préfet, maires, président du Conseil départemental. Il peut susciter des réunions de travail locales, faire entendre sa position... Il a besoin pour exercer son mandat d'être nourri de l'observation, des interpellations et des propositions des acteurs de terrain.

Pendant la rencontre : mener un dialogue constructif

- Se présenter et exposer brièvement vos objectifs.
- Recentrer toujours la discussion sur vos thématiques: ne pas se laisser envahir par un monologue de l' élu ; c'est vous qui menez l'entretien.
- Montrer le côté réalisable de ce qu'on attend de lui: si le plaidoyer s'inscrit dans le long terme, l'interpellation doit ouvrir à des objectifs à court terme.
- Insister sur l'importance de cet échange : établir une relation de confiance et montrer que vous êtes à la disposition de l' élu pour lui apporter des informations et des analyses solides dans le domaine qui vous amène.
- Si c'est le cas, mentionner l'intérêt de votre proposition pour sa commune, son département.
- Eviter d'avoir une approche trop personnelle et émotionnelle ou, au contraire, trop vindicative qui mène à la confrontation. Ne pas se laisser déstabiliser par les élus réticents, voire méfiants. S'appuyer sur des cas concrets, citer les avancées déjà obtenues pour convaincre de l'utilité de votre action, ne pas hésiter à répéter et à reformuler les points essentiels à la fin de l'entretien.

Après le RDV : capitaliser les résultats

- Suivi de l'interpellation : faire une lettre de remerciement et lui rappeler le contenu de l'échange et ses engagements.
- Faire un compte-rendu du RDV afin de partager votre expérience avec le collectif Le Français pour tous et les autres associations

NB : à Grenoble, la MJC MdH l'Abbaye a participé à l'écriture d'un livre blanc sur l'offre linguistique dans l'agglomération et en France qui a été remis au député Olivier Véran en décembre 2017.

[FICHE 2 : MOBILISATIONS COLLECTIVES ET COORDINATIONS LOCALES – ARGUMENTAIRE EXPLICATIF]

1. Les objectifs

Toutes ces mobilisations et coordinations n'ont pas les mêmes moyens et leurs activités n'ont pas la même ampleur, néanmoins **elles se retrouvent le plus souvent sur ces 2 objectifs pratiques** :

- Faire du lien entre les acteurs (*formateurs, bénévoles, associations, organismes de formations, institutionnels, etc*)
- Faciliter la connaissance des solutions de formation sur un territoire et ainsi l'orientation des personnes

Elles se différencient principalement par :

- Leur forme ou portage juridique
- Leur portage associatif et/ou institutionnel
- Leurs actions et moyens humains mis à disposition
- Leur dimension « militante »
- Leur niveau de financement

2. Les différents types de mobilisations collectives

A. Collectifs de formateurs et acteurs concernés

OBJECTIFS GENERAUX :

Favoriser les rencontres et les échanges pédagogiques et techniques entre formateurs FLE
Défense de l'accès à la formation (pour Marseille Sud-Est)

ORGANISATION :

Rencontres régulières – Participation volontaire et bénévole - échanges d'outils et d'informations pédagogiques et professionnels (formation, cursus FLE, etc.) – mobilisations pour l'accès à la formation

Présence sur le WEB (Facebook et/ou blog)

Pas de contraintes administratives ni de statut juridique

Animation dépendant de l'implication de ses membres

EXEMPLES :

[Collectif FLE Marseille Sud-EST](#)

[Collectif FLE/Illettrisme Lyon](#)

[Collectif FLE Paris IDF](#)

B. Collectif de structures

OBJECTIFS GENERAUX :

Favoriser l'interconnaissance entre structures et acteurs et l'orientation entre elles.
Diffusion d'informations sur l'accès à la formation et cartographie locale

ORGANISATION :

Rencontres régulières entre représentants des structures

Portage collectif se réfère à une charte commune

Pas de statut juridique – ouverture large à tout type de structures intervenant ou orientant sur les cours de français

ACTIONS :

Projets collectifs s'appuyant sur ses membres les plus actifs
Faible soutien financier sur projets
Essoufflement possible des acteurs sans réelle reconnaissance financière

Ex : [site internet et annuaire des structure](#) ; [mise en place d'une permanence d'orientation](#)

EXEMPLES :

[Collectif ALPHA - Poitiers](#)

[CLAF – Grand Angoulême](#)

C. Coordinations linguistiques territoriales

OBJECTIFS GENERAUX :

Dynamiser le partenariat entre acteurs associatifs d'un même territoire (ville, agglomération, quartier)
Favoriser l'interconnaissance et l'orientation
Appui à la formation des acteurs

ORGANISATION :

Animation par un.e salarié.e dépendant d'une structure tierce (Ville, CRIA, etc.)
Pilotage pouvant être partagé entre plusieurs institutions

ACTIONS :

Repérage des actions et des besoins sur le territoire
Animation éventuelle de permanences d'orientation

IMPACTS et LIMITES :

Organisation permettant un lien régulier entre structures et une visibilité auprès des institutions locales
Nécessité d'un financement minimum pour permettre la pérennité du projet

EXEMPLES :

[Coordination linguistique Ivry 94](#)

[Coordination linguistique Villefranche/Saône](#)

D. Plateformes d'orientation / Pôles linguistiques

OBJECTIFS GENERAUX :

Dynamiser le partenariat entre structures de formation et prescripteurs/partenaires
Mettre en place des permanences d'accueil, d'évaluation et d'orientation vers les différentes solutions de formation
Animation (éventuelle) du réseau d'acteurs partenaires

ORGANISATION :

Portage administratif par des structures spécialisées (CRIA – Associations spécialisées)
Pilotage +/- partagé entre institutions et associations
Equipes d'évaluateur.ices professionnel.les salarié.es

ACTIONS :

Repérage fin des actions et des besoins sur un territoire
Mise en œuvre de permanences d'orientation-suivi des parcours

IMPACTS et LIMITES :

Forte légitimité institutionnelle.

Expertise sur l'offre de formation locale
Financement important malgré parfois une saturation des demandes d'orientation et donc une limitation des publics suivis

EXEMPLES :

[Plate-forme linguistique Sud-Ouest Lyonnais](#)

[Plate-Forme départementale 47 – Syllabe](#)

[Réseau EIF-FEL Paris](#)

[FICHE 3 : PROPOSITION D'UN ARGUMENTAIRE SUR LES CONSTATS ET REVENDICATIONS DU COLLECTIF]

Aujourd'hui, quels sont les constats et revendications qui nous interpellent ?

- *Diversité des besoins des étranger-apprenants et parcours chaotiques d'apprentissage*
- *Complexité du paysage de la formation-accompagnement linguistique*
- *Manque récurrent et flagrant de solutions d'accompagnement-formation*
- *Revendications et solutions*

❖ **Diversité des besoins des étranger-apprenants et parcours chaotiques d'apprentissage**



Apprendre le français n'est pas un parcours linéaire !



Besoins, motivations, leviers et freins à l'apprentissage sont multiples !



Les parcours d'apprentissage sont donc très individuels et varient énormément

❖ **Complexité du paysage de la formation-accompagnement linguistique**



Une « offre » de formation dispersée et souvent peu lisible



De trop rares espaces de collaborations entre institutionnels, responsables de dispositifs et acteurs locaux



Des dispositifs et financements ciblant des publics précis et fermant la porte à de nombreuses personnes

❖ **Manque récurrent et flagrant de solutions d'accompagnement-formation**



Dans la quasi-totalité des territoires, on déplore un manque de solutions quelque soit le type de public



Listes d'attente et personnes en recherche de cours sont souvent la réalité quotidienne des structures de proximité



S'il n'est pas toujours aisé de le dénombrier, des expérimentations locales ont mis en place des moyens de chiffrer et qualifier les besoins non satisfaits de façon plus ou moins précise

❖ **3 revendications pour participer à trouver des solutions**

Maintenir, développer, renforcer des espaces d'orientation et de formation INCONDITIONNELS et ouverts à tou.tes !

- Pour répondre à la diversité des besoins en formation
- Pour permettre à une personne tout au long de son parcours de trouver près de chez lui des réponses et un soutien dans un apprentissage complexe
- Pour faciliter l'orientation des personnes tout au long de leur parcours d'apprentissage

Reconnaissance et soutien des actions associatives de proximité comme MAILLON ESSENTIEL vers l'autonomie des personnes et la cohésion sociale

Définir localement rôles et fonctions de chacun

- pour valoriser la nécessaire participation des structures de proximité au milieu de dispositifs contraignants et discriminants
- pour valoriser la diversité des expériences et réponses pédagogiques

Favoriser l'émergence d'organisations collectives locales

- pour maintenir les liens entre les acteurs locaux et rendre plus lisibles les réponses locales
- pour faciliter le suivi et l'orientation des personnes dans leurs parcours d'apprentissage

Mise en place de financements pérennes reposant sur un ancrage territorial et un projet partenarial partagé

Travailler localement à des projets linguistiques pluriannuels :

- pour impliquer un maximum d'acteurs impliqués sur le sujet et dénonçant de réelles difficultés de communication sur le territoire
- pour ancrer l'apprentissage de la langue comme une priorité partagée et s'inscrivant sur le long terme

Permettre le maintien de postes salariés pour la formation, la coordination et l'animation pédagogique

- pour maintenir une qualité pédagogique
- pour s'assurer de la professionnalisation et de la pérennité des actions